



Dublin, le 28 septembre 2018

Objet : Réponse à la demande d'avis sur l'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) Réf. Ares (2018)2924665

Cher M. Machado,

La Commission européenne a indiqué vouloir consulter le Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales et le groupe des états membres sur les mesures à prendre en 2018 pour promouvoir la reconstitution de l'anguille, par courrier daté du 6 juin 2018.

Le CC EOS a mis en oeuvre votre demande de consultation des membres du Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales à propos des mesures qui selon eux pourraient être prises dans le secteur de la pêche commerciale et récréative.

Compte-tenu du faible nombre de membres ayant répondu à cette demande, le comité exécutif a décidé le 13 septembre que les soumissions fournies par les membres du CC EOS seraient transmises à la Commission en réponse à cette demande.

Il est à noter que ces soumissions représentent l'opinion de membres du CC EOS mais ne représentent pas la position du conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales.

Je vous prie de croire, cher M. Machado, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Emiel Brouckaert
Président du comité exécutif
Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales.

